



MAIRIE DE CRUAS
(ARDECHE)

N° de l'acte : 2024-430RH

Arrêté portant modification de la composition du Comité Social Territorial
de la collectivité de CRUAS

Annule et remplace l'arrêté n°2024-330RH du 1^{er} octobre 2024

Madame Le Maire,

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2023 créant le CST et fixant sa composition, fixant à 3 le nombre des représentants titulaires (et suppléants) du personnel au CST, et à 3 le nombre de représentants titulaires du collège de la collectivité ;

Vu le procès-verbal du 12 mars 2024 des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial,

Vu la demande de disponibilité de Madame CHANAL Katia à la date du 1^{er} novembre 2024,

ARRÊTE

Article 1.

Sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger au sein du Comité Social Territorial placé auprès de la collectivité de CRUAS :

▪ Représentants titulaires

- Madame Rachel COTTA, Maire
- Monsieur Bernard REYNAUD, 1^{er} Adjoint au Maire
- Madame Régine COLOGNAC, Conseillère Municipale Déléguée au CCAS

▪ Représentants suppléants

- Madame Elodie MASSELO, 2^e Adjointe au Maire
- Monsieur Franck FERROUSSIER, Conseiller Municipal Délégué aux Commerces et à l'Habitat
- Madame Emily DE VAULX, 6^e Adjointe au Maire

Sont désignés en qualité de représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Social Territorial placé auprès de la collectivité de CRUAS :

▪ Représentants titulaires

- Madame Marie-Sylvie LAPIERRE, Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe
- Monsieur Lionel WISS, Agent de Maîtrise Principal
- Monsieur Éric COMTE, Brigadier-Chef principal

▪ Représentants suppléants

- Madame Christelle CHALEYSSIN, Adjoint Technique Territorial
- Monsieur Fabrice MARTINENT, Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe
- Madame DESCHAMPS Laurence, Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe

Article 2.

Madame Rachel COTTA est désignée pour assurer les fonctions de Présidente du Comité Social Territorial. En l'absence de Madame Rachel COTTA est désigné en qualité de président suppléant Monsieur Bernard REYNAUD.

Article 3.

Monsieur Christian OLLES, le Directeur Général des services, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est adressé à la Préfecture de l'Ardèche, et au Centre de Gestion dont dépend la collectivité.

Article 4.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Fait à CRUAS, le 1^{er} Novembre 2024

Madame Le Maire
Rachel COTTA

